

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **lundi 20 décembre 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Natalie Clark, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Madame Pamela Dow, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller
Madame Maryse Soucy, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

391-12-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

392-12-21

BUDGET DE LA VILLE DE NEW RICHMOND POUR L'EXERCICE 2022 - ADOPTION

Monsieur le maire fait la lecture du document concernant le budget de la Ville pour l'exercice 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy
et unanimement résolu :

D'adopter le budget de la Ville pour l'exercice 2022, et ce, tel que présenté.

ADOPTÉE

393-12-21

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Monsieur le maire présente le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'accepter que le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 soit adopté tel que déposé, soit les immobilisations globales suivantes :

2022	2023	2024
4 024 000 \$	1 931 000 \$	3 426 000 \$

ADOPTÉE

394-12-21

PROJET DU RÈGLEMENT 1182-21 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2022 DE MÊME QUE LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET TARIFS S'Y RATTACHANT - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant que le Conseil prend en compte le projet du règlement relatif aux prévisions budgétaires de l'année 2022, portant le numéro 1182-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'adopter le projet du règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2022 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, lequel est identifié sous le numéro 1182-21.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Des félicitations sont adressées au Conseil pour le budget déposé.

On s'informe pour connaître les délais concernant la pose des feux de circulation à l'intersection du chemin de Saint-Edgar et de la route 132 Est.

Des informations supplémentaires sont demandées au sujet des dépenses prévues en 2022 pour la réfection de l'aréna.

On s'informe pour savoir s'il y a des propositions qui ont été déposées pour la construction de logements locatifs. On demande également des explications complémentaires en ce qui concerne les revenus anticipés de la Salle de spectacles et si on pourrait procéder à un regroupement de municipalités environnantes pour ce qui est des dépenses de la Salle de spectacles et de l'aréna comme l'entente courante pour la piscine Bruce-Ritchie.

Un suivi est demandé concernant la future démolition du pont au Rang 5.

On demande si le problème qui existe toujours pour les gens qui souvent en période estivale se retrouvent à la « Pump House ».

Des informations complémentaires sont demandées à propos des prévisions concernant les revenus de redevances éoliennes pour 2022.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 51.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière